ministère

yie associative éducation nation**a**le

**SESSION 2013** 





## ATTESTATION SCOLAIRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE NIVEAU 2 OBLIGATOIRE POUR L'INSCRIPTION AU PERMIS DE CONDUIRE L'attestation de sécurité routière est délivrée à

Nom: DACHEUX

Académie : AMIENS

Date de naissance : 19/01/1998

Lieu de Naissance : AMIENS

Prénom : Mathieu

Fait à AMIENS

Visa du responsable d'établissement

Etablissement: Collège Guy Mareschal

, durant la session de l'année 2013

Cachet de l'établissement

## Signature de l'élève

Ce document sera exigé pour s'inscrire à l'épreuve théorique du Permis de conduire et doit absolument être conservé par l'élève et sa famille L'ASSR niveau 2 permet de s'inscrire à la formation pratique du brevet de sécurité routière (BSR) et à la préparation du Permis de conduire afin de pouvoir conduire un véhicule motorisé